AB/INA
BURKINA FASO

Unité-Progrès-Justice

DECRET N° 2018- 0331 /PRES/PM/MFPTPS/ MINEFID portant approbation des statuts particuliers de la Caisse nationale d'assurance maladie universelle.

LE PRESIDENT DU FASO, PRESIDENT DU CONSEIL DES MINISTRES,

VU la Constitution;

VU le décret n° 2016-001/PRES du 06 janvier 2016 portant nomination du Premier ministre;

VU le décret n° 2018-0035/PRES/PM du 31 janvier 2018 portant remaniement du Gouvernement;

VU le décret n° 2017-0148/PRES/PM/SGG-CM du 23 mars 2017 portant attributions des membres du Gouvernement;

VU la loi n° 010-2013/AN du 30 avril 2013 portant règles de création des catégories d'établissements publics ;

VU la loi n° 060-2015/CNT du 5 septembre 2015 portant régime d'assurance maladie universelle au Burkina Faso;

VU le décret n° 2014-679/PRES/PM/MEF/MFPTSS du 1^{er} août 2014 portant statut général des établissements publics de prévoyance sociale (EPPS);

VU le décret n° 2016-344/PRES/PM/MFPTPS du 4 mai 2016 portant organisation du Ministère de la fonction publique, du travail et de la protection sociale;

VU le décret n° 2018-0265/PRES/PM/MINEFID/MFPTPS du 09 avril 2018 portant création d'un organisme de gestion dénommé Caisse nationale d'assurance maladie universelle;

Sur rapport du Ministre de la fonction publique, du travail et de la protection sociale;

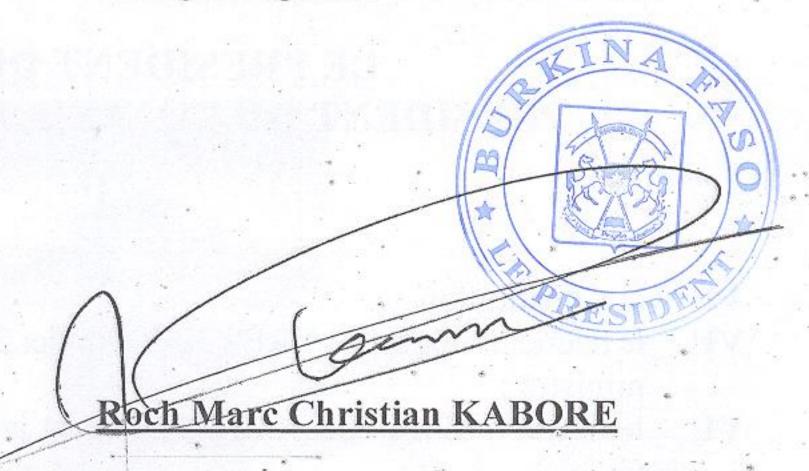
Le Conseil des ministres entendu en sa séance du 21 mars 2018;

DECRETE

Article 1: Sont approuvés les statuts particuliers de la Caisse nationale d'assurance maladie universelle dont le texte est joint en annexe.

Article 2: Le Ministre de la fonction publique, du travail et de la protection sociale et le Ministre de l'économie, des finances et du développement sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret qui sera publié au Journal Officiel du Faso.

Ouagadougou, le 24 avril 2018



Le Premier Ministre

Paul Kaba THIEBA

Le Ministre de la Fonction Publique, du Travail et de la Protection Sociale Le Ministre de l'Economie, des Finances et du Développement

Séni Mahamadou OUEDRAOGO

Hadizatou Rosine COULIBALY/SORI